

## COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Compte rendu de la cinquième rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur à Repentigny, le mercredi 2 mars 2016, à 19 heures.

### Sont présents :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Couture..... Représentante des parents  
M<sup>me</sup> Caroline Drouin ..... Représentante du personnel professionnel  
M<sup>me</sup> Nicole Ducharme..... Représentante des parents  
M<sup>me</sup> Hélène Fortin ..... Représentante des parents  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Gosselin..... Représentante des parents  
M<sup>me</sup> Anick Hamel..... Représentante du personnel de soutien  
M. Yannick LaRue..... Représentant des parents  
M. Thierry Lauzon ..... Directeur adjoint des SEPEC  
M<sup>me</sup> Isabelle Parent ..... Représentante des parents  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Roy ..... Représentante des parents  
M<sup>me</sup> Chantale Savoie..... Représentante des parents

### Sont absents :

M<sup>me</sup> Stéphanie Chapleau\* ..... Représentante des directions d'école  
M<sup>me</sup> Karine Clermont\* ..... Représentante des organismes extérieurs  
M<sup>me</sup> Laurence Duval\* ..... Représentante de la direction générale  
M<sup>me</sup> Monique Labossière\* ..... Représentante du syndicat de l'enseignement  
M<sup>me</sup> Anouk Richard\* ..... Représentante des parents  
M. Marc-André Roy\* ..... Représentant du personnel de soutien  
M<sup>me</sup> Caroline Savoie\* ..... Représentante du syndicat de l'enseignement  
M. Alexandre Verdy\* ..... Représentant des parents

### Public :

Aucun

*\*Absence motivée*

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

### **1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La réunion débute à 19 h 05.

M<sup>me</sup> Nicole Ducharme souhaite la bienvenue à tous les membres.

M<sup>me</sup> Nicole Ducharme fait la lecture de l'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Marie-Claude Gosselin propose d'adopter l'ordre du jour, M<sup>me</sup> Chantal Savoie appuie la proposition.

***Adopté à l'unanimité.***

### **2.0 Droit de parole au public**

Aucun sujet.

### **3.0 Lecture, adoption et suivis des comptes rendus de la rencontre du 16 décembre 2015 et du 27 janvier 2016**

Adoption du compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2015 :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Roy propose, appuyée par M<sup>me</sup> Hélène Fortin.

***Adopté à l'unanimité.***

Adoption du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2016 :

M<sup>me</sup> Nicole Ducharme indique qu'au point 1.0, on devrait lire : « M<sup>me</sup> Nicole Ducharme souhaite la bienvenue à tous les membres et présente M<sup>me</sup> Anick Hamel, représentante substitut du personnel de soutien en l'absence de M. Marc-André Roy. »

Au point 6.1, M<sup>me</sup> Ducharme souhaite ajouter plus de précision au bloc de la présidence. Nous devrions lire : « M<sup>me</sup> Nicole Ducharme informe les membres de la présence et de la visibilité du comité EHDAA lors de la soirée d'information "déjà l'école" pour la scolarisation 4 ans qui a eu lieu au mois de novembre 2015. Soirée organisée par la Table des partenaires pour l'avancement et l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers dans Lanaudière. Tenue d'un kiosque d'information et remise d'une pochette sur le comité EHDAA par M<sup>me</sup> Nicole Ducharme et M<sup>me</sup> Marie-Josée Roy. Remise d'un signet à tous les parents assistant à la conférence indiquant le site web du blogue EHDAA. Brève présentation du comité par M<sup>me</sup> Nicole Ducharme avant le début de la conférence à tous les parents présents, soit environ 80 personnes. »

M<sup>me</sup> Marie-Claude Gosselin propose, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Roy.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **4.0 Élection d'un nouveau membre**

M<sup>me</sup> Nicole Ducharme informe les membres de l'absence du substitut. Elle annonce aussi la démission de M. Alexandre Verdy.

#### **5.0 Consultation : Règles budgétaires des écoles 2016-2017**

M<sup>me</sup> Nicole Ducharme cède la parole à M. Thierry Lauzon qui présente les règles budgétaires des écoles pour l'année 2016-2017.

M. Lauzon précise qu'une allocation de 500 \$ par groupe Vire-Vent sera versée pour le matériel, les fournitures et les frais de déplacement.

Il attire l'attention des membres sur le fonds 5 qui est réservé à la clientèle à risque et EHDA. Les dépenses admissibles au fonds 5 sont principalement réservées à défrayer le coût des ressources humaines.

M. Lauzon explique qu'il est possible, lors de situations particulières, d'obtenir une allocation additionnelle suite à l'analyse et à l'approbation de la direction des SEPEC. De plus, il est spécifié que les allocations supplémentaires ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles allouées.

À la page 21, pour la mention TED et TRP, ces élèves sont tous regroupés en classe de soutien émotif et le comité se questionne à savoir pourquoi il y a un montant forfaitaire séparé par groupe TED et par groupe TRP.

Le comité se questionne aussi du fait qu'il n'y a aucun montant d'alloué pour les élèves en troubles neuro développementaux (TND).

À la page 25, « Allocation pour MAO » l'année 2014-2015 est à changer pour 2015-2016.

Le comité est en accord avec le projet de consultation des règles budgétaires des écoles 2016-2017. Cependant, il est demandé que pour les consultations futures les montants attribués de l'année précédente soient indiqués entre parenthèses à titre comparatif. Il est aussi demandé que les informations et/ou règles retirées soient inscrites, mais biffées afin de mieux visualiser qu'elles ont été enlevées. Enfin, que tous les ajouts ou modifications soient indiqués en caractères gras afin de les distinguer. Tout ceci dans le but d'optimiser la compréhension et l'optimisation du processus de consultation.

M<sup>me</sup> Anick Hamel propose, appuyée par M<sup>me</sup> Caroline Drouin.

***Adopté à l'unanimité.***

## **6.0 Consultation : Objectifs, principes et critères de la répartition budgétaire 2016-2017**

M. Thierry Lauzon fait la lecture du document des objectifs, principes et critère de répartitions 2016-2017.

Il présente la répartition selon les différentes sphères professionnelles, soit ergothérapie, orthopédagogie, psychologie, psychoéducation et orthophonie au primaire et au secondaire. Cependant, puisqu'il n'existe pas de cadre de référence en ergothérapie, il précise qu'un ensemble de critères est bien établi pour l'attribution de la répartition dans ce domaine.

Il est demandé par le comité de modifier au point 3.6.1 de la page 9, le nombre de 4 jours pour 9 jours par semaines de service qui seront réservés pour répondre aux besoins de la clientèle régulière du préscolaire, du primaire et du secondaire. Toujours au point 3.6.1, on demande de retirer le passage suivant : « [...] tels que déterminés dans le cadre de référence en ergothérapie. ». Enfin, pour le point 3.6.4 de la page 10, en ce qui concerne les classes régionales (TC et TRP) où il y a jumelage d'un équivalent temps plein (ETP) par école primaire accueillant ces classes, le comité demande de retirer le mot « jumelage ».

M<sup>me</sup> Marie-Josée Couture propose, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Claude Gosselin.

***Adopté à l'unanimité.***

## **7.0 Règles de régie interne**

Le sujet est remis à la prochaine rencontre.

## **8.0 Plan d'action**

### **8.1 Processus de plaintes**

M. Thierry Lauzon présente, à l'aide du site de la Commission scolaire des Affluents, la marche à suivre pour le processus de plaintes. Il présente aussi les deux documents de référence afin d'obtenir la meilleure démarche possible.

Il présente aussi le comité d'appel qui permet aux parents de contester les décisions prises par les directions. Ce comité est constitué de 3 commissaires élus, 1 commissaire-parent et des assistés du commissaire de quartier, du Secrétaire général et d'une personne-ressource de la Commission scolaire, selon la teneur de la décision.

De plus, M. Lauzon nous informe que si l'insatisfaction persiste les parents peuvent faire appel au protecteur de l'élève. C'est une personne de l'extérieur avec un regard objectif sur le dossier qui a recours à des services externes afin de mieux cerner le problème.

## **9.0 Présentation des demandes de révision 2014-2015**

Le sujet est remis à la prochaine rencontre.

## **10.0 Bloc d'information**

### **10.1 Présidence**

Madame Nicole Ducharme informe et invite les membres à s'inscrire au 40<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec qui aura lieu les 3 et 4 juin 2016.

### **10.2 Comité de parents**

M. Yannick LaRue présente le prochain événement qui aura lieu dans le cadre de la prévention des toxicomanies et promotion des saines habitudes de vie. Un document explicatif sera envoyé aux membres par courriel.

### **10.3 Commissaire-parent**

Aucun sujet.

## **11.0 Divers**

Aucun sujet.

## **12.0 Fin de la rencontre**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M<sup>me</sup> Anick Hamel, à 21 h 10, appuyée par M<sup>me</sup> Caroline Drouin, que la séance soit levée.

La présidente,

*Nicole Ducharme*

Nicole Ducharme

La secrétaire,

*Karyane Massé*

Karyane Massé